



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-72447>

Département(s) de publication : **13, 84, 83**

Annonce n° **24-72447**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Métropole Aix Marseille Provence

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DES EMBALLAGES ISSUS DES CENTRES DE TRANSFERT METROPOLITAINS

**Description** : le transport d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et d'Emballages Ménagers Recyclables (EMR) issus des centres de transfert de la Zone 1 et le traitement d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) issus des secteurs 1 et 2

**Identifiant de la procédure** : 1c7331a0-86eb-4a76-9cc9-d8b8cb3c8dea

**Avis précédent** : 747728-2023

**Identifiant interne** : 74230245

**Type de procédure** : Ouverte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 90512000 Services de transport des ordures ménagères

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale** : METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE 58 BD CHARLES LIVON

**Ville :** MARSEILLE

**Code postal :** 13007

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 59,909,699 Euro

### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Transport des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Recyclables issus des centres de transfert de la zone 1

**Description :** L'acheminement d'OMR depuis les Centres de Transfert désignés jusqu'au(x)site(s) de traitement désigné(s); L'acheminement d'EMR depuis le Centre de Transfert désigné jusqu'au centre de tri désigné

**Identifiant interne :** 74230245

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 90512000 Services de transport des ordures ménagères

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 10/06/2024

**Durée :** 48 Mois

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 2,542,466 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en incluant la TGAP mais hors TVA HT

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique 30%  
Sous critère 1 : Organisation et adéquation des moyens humains et matériels spécifiquement dédiés à l'exécution du marché  
40%  
Sous critère 2 : Pertinence de la méthodologie organisationnelle mise en œuvre pour assurer la continuité et l'efficacité du service 60%

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. 19/19 - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille

## 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

**Titre :** Traitement d'Ordures Ménagères Résiduelles issues du secteur 1

**Description :** Traitement maximum de 35 000 tonnes annuelles d'OMR issues du secteur 1 (Lot2)

**Identifiant interne :** 74230245

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 90512000 Services de transport des ordures ménagères

### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 10/06/2024

**Durée :** 48 Mois

### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 38,244,822 Euro

### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en incluant la TGAP mais hors TVA HT.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 80

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description** : Valeur Environnementale : Performances environnementales du mode de traitement proposé et de l'exploitation du site

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 20

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours** : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. 19/19 - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

Pas de système d'acquisition dynamique

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre :** Traitement d'Ordures Ménagères Résiduelles issues du secteur 2

**Description :** Traitement maximum de 25 000 tonnes annuelles d'OMR issues du secteur 2 (Lot 3).

**Identifiant interne :** 74230245

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 90513000 Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 90512000 Services de transport des ordures ménagères

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 10/06/2024

**Durée :** 48 Mois

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 19,122,411 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en incluant la TGAP mais hors TVA HT.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 80

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur Environnementale : Performances environnementales du mode de traitement proposé et de l'exploitation du site

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 20

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la

personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. 19/19 - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérécourse citoyen" accessible depuis le site internet [www.telerecourse.fr](http://www.telerecourse.fr).

#### 5.1.15 Techniques

##### **Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

##### **Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille

## Section 6 - Résultats

**Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis :** 42,974,943 Euro

### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

## 6.1.2 Informations sur les lauréats

### Lauréat :

#### **Chef de file du soumissionnaire :**

**Nom officiel :** SUEZ RV MEDITERRANEE, SUEZ RV MEDITERRANEE, SUEZ RV MEDITERRANEE, SUEZ RV MEDITERRANEE, SUEZ RV MEDITERRANEE, SUEZ RV MEDITERRANEE

#### **Offre :**

**Identifiant de l'offre :** SUEZ RV MEDITERRANEE

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0001

**La valeur de la sous-traitance est connue :** non

**Le pourcentage de la sous-traitance est connu :** non

#### **Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** Z240065F00, Z240067F00

**Titre :** Transport des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Recyclables issus des centres de transfert de la zone 1

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 12/03/2024, 12/03/2024

**Date de conclusion du marché :** 10/06/2024, 10/06/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** non

### Lauréat :

**Nom officiel :** MAUFFREY SUD EST (co-traitant de SUEZ RV MEDITERRANEE pour le lot 1)

#### **Offre :**

**Identifiant de l'offre :** MAUFFREY SUD EST

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0001

**La valeur de la sous-traitance est connue :** non

**Le pourcentage de la sous-traitance est connu :** non

#### **Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** Z240065F00

**Titre :** Transport des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Recyclables issus des centres de transfert de la zone 1

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 12/03/2024

**Date de conclusion du marché :** 10/06/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** non

## 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

### 6.1.2 Informations sur les lauréats

### 6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

**Soumissionnaire :**

**Nom officiel :** SUEZ RV MEDITERRANEE

### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** SUEZ RV MEDITERRANEE

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** SUEZ RV MEDITERRANEE

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0002

**La valeur de la sous-traitance est connue :** non

**Le pourcentage de la sous-traitance est connu :** non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** Z240066F00

**Titre :** Traitement d'Ordures Ménagères Résiduelles issues du secteur 1

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 12/03/2024

**Date de conclusion du marché :** 10/06/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** non

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Métropole Aix Marseille Provence

**Numéro d'enregistrement :** 200 054 807 00017

**Adresse postale :** 58, boulevard Charles Livon

**Ville :** MARSEILLE

**Code postal :** 13007

**Pays :** France

**Adresse électronique :** [commande-publique.entreprises@ampmetropole.fr](mailto:commande-publique.entreprises@ampmetropole.fr)

**Téléphone :** 0491999900

**Profil de l'acheteur :** <https://marchespublics.ampmetropole.fr/entreprise>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

8.1 ORG-0004

**Nom officiel** : SUEZ RV MEDITERRANEE

**Numéro d'enregistrement** : 71262071500045

**Adresse postale** : 957 AVENUE D'AVIGNON

**Ville** : MONTFAVET

**Code postal** : 84140

**Pays** : France

**Adresse électronique** : sebastien.come@suez.com

**Téléphone** : 0490315824

**Rôles de cette organisation** :

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots** : LOT-0001, LOT-0002

**Le lauréat est coté sur un marché réglementé**

8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : MAUFFREY SUD EST (co-traitant de SUEZ RV MEDITERRANEE pour le lot 1)

**Numéro d'enregistrement** : 70632006600048

**Adresse postale** : ZI DU PERIGORD SUD

**Ville** : LE PONTET

**Code postal** : 84130

**Pays** : France

**Adresse électronique** : thierry.douheret@mauffrey.com

**Téléphone** : 0432405325

**Rôles de cette organisation** :

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots** : LOT-0001

8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Marseille

**Numéro d'enregistrement** : 171 300 056 00024

**Adresse postale** : 31 rue Jean-François Leca

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13002

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : 0491134813

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 15c400c1-d28e-43a5-ab56-519e0d106615 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 21/06/2024 à 09:52

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

### 11.2 Informations relatives à la publication

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/06/2024